

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 31 DECEMBRE 1993

Décret n° 93-732 /MFPRA/DGFP/DGCA
portant promotion à trente (30) mois et à
trois (3) ans au titre de l'année 1990 de
certains fonctionnaires des cadres de la
catégorie A des Services Techniques (Agriculture - Elevage - Génie Rural) en tête
HOUKETC (Fernand.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

U I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n° 021/69 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimaires ministères ;

~~(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1990 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;~~

(/u le Décret n° 93-730 /MFPRA/DGFP/DGCA du 31 Décembre 1993 portant inscription aux tableaux d'avancement au titre de l'année 1990 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A des Services Techniques (Agriculture - Elevage - Génie Rural) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

LECRETE

.../...

Article 1er : Sont promus à trente (30) mois, et à trois (3) ans aux échelons ci-après de leur grade, au titre de l'année 1990, certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage - Génie Rural) dont les noms suivent ACC = néant.

A/- A G R I C U L T U R E

INGENIEURS D'AGRICULTURE

AU 2EME ECHELON, INDICE 940

- MOKETO (Fernand) , pour compter du 17 Novembre 1991 Brazzaville ✓

AU 3EME ECHELON, INDICE 1010

- CBABAKA (Jacques Magloire) , pour compter du 28 Septembre 1991 SDR Loubomo ✓
- MAKEKE Raymond , pour compter du 29 Décembre 1991 Brazzaville ✓
- MASSAMBA (René) , pour compter du 29 Décembre 1991 U S A ✓
- CBAMBI (Maurice) , pour compter du 29 Décembre 1991 Sangha-Palm (Mokéko) ✓

AU 4EME ECHELON, INDICE 1140

- EBEKE (Mathieu) , pour compter du 29 Avril 1991 CNES Kombé ✓
- BASSANGATALA (Jean Paul Philippe) , pour compter du 20 Juin 1991 Kombé ✓
- SASSI (Marie Eve Pauline) , pour compter du 02 Juin 1991 U S A ✓

AU 5EME ECHELON, INDICE 1220

- MASSAMBA (Bernard) , pour compter du 12 Mai 1991 Brazzaville ✓
- KOUNKOU (Guy Florent) , pour compter du 15 Avril 1991 SDR Ouesso (Sangha) ✓

AU 6EME ECHELON, INDICE 1300 :

- AMBULCU (Hilaire) , pour compter du 5 Mai 1991 Brazzaville ✓
- OKANZA SCUSSA (Etienne) , pour compter du 22 Mars 1991 SDR Sibiti (Lékoumou) ✓
- MAMONA (Jean Jacques) , pour compter du 04 Avril 1991 Pointe-Noire ✓

B/- E L E V A G E

VETERINAIRES INGENIEURS

AU 2EME ECHELON, INDICE 940 :

- MALONGA (Simon) , pour compter du 06 Novembre 1991 SDR Nadingou (Douenza) ✓
- MALONGA (Gaston) , pour compter du 06 Novembre 1991 SDR Moutamba (Niari) ✓

AU 3EME ECHELON, INDICE 1010 :

- MOUNGONGUI (Roger Jean Florian) , pour compter du 10 Juin 1991 SDR Loubomo (Niari) ✓
- BOURANGON Daniel , pour compter du 22 Janvier 1991 Brazzaville ✓
- MOUNGONGUI KAY (Dieudonné) , pour compter du 1er Février 1991 Brazzaville ✓

6

VETERINAIRES INSPECTEURS

AU 4^e ECHELON, INDICE 1140.-

- ZOBIKILA (Claudine Noëlle), pour compter du 18 Avril 1991 Brazzaville
- MATINGOU PASSI (Gustave) pour compter du 09 Mai 1991 SDR Madingou.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 31 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC	2
DGFP/DGCA	135
DGB	2
DGCF	2
MAE	2
SGAL	2
B/STAT/DGCA	135
DAAFJP/DOS	135
INTERESSES	135
SGG/BC	2.-